



CONCOURS INTERNATIONAL **C2LADANSE** MONTPELLIER OCCITANIE

REGLEMENT DU CONCOURS 2024

ARTICLE I : GENERAL

Le concours de danse international C2LADANSE, organisé par l'association indépendante « Cédeladanse », est ouvert à toutes les danseuses et danseurs à partir de 8 ans. Il a pour but de promouvoir la danse, aussi bien classique que modern jazz et contemporain, et de découvrir de jeunes talents aux fortes qualités techniques et d'interprétation artistique. Les candidats de 8 à 13 ans ont le choix de se présenter en classique et/ou en modern-jazz. A partir de 14 ans les candidats seront évalués sur leur capacité à s'exprimer dans deux disciplines (classique **et** contemporain/modern-jazz).

Le concours se déroulera sur 2 jours :

SAMEDI 21 Décembre 2024

Eliminatoire

DIMANCHE 22 Décembre 2024

Finale

Les épreuves se tiendront au **Théâtre du Kiasma**, Castelnau le lez

Dimensions de la scène : 11.80 m large X 8.30 m profondeur

Pente : 0%

Tapis de danse noir

ARTICLE II : CATEGORIES

Les candidats sont répartis d'après leur âge en six catégories :

PRÉPARATOIRE : Candidats de 8 et 9 ans n'ayant pas atteint 10 ans le 1^{er} jour du concours.

ELEMENTAIRE : Candidats de 10 et 11 ans n'ayant pas atteint 12 ans le 1^{er} jour du concours.

INTERMEDIAIRE : Candidats de 12 et 13 ans n'ayant pas atteint 14 ans le 1^{er} jour du concours.

MOYEN : Candidats de 13 et 14 ans n'ayant pas atteint 15 ans le 1^{er} jour du concours.

AVANCE : Candidats de 15 et 16 ans n'ayant pas atteint 17 ans le 1^{er} jour du concours.

EXPERT : Candidats ayant entre 17 et 22 ans le 1^{er} jour du concours.

Des dispenses d'âge peuvent être éventuellement accordées sur demande écrite.

ARTICLE III : DISCIPLINES

Le tableau suivant présente les possibilités d'inscription dans chaque discipline en fonction de l'âge des candidats.

OPTIONS POSSIBLES		CLASSIQUE	MODERN-JAZZ	CLASSIQUE ET MODERN-JAZZ	CLASSIQUE ET CONTEMPORAIN /MODERN-JAZZ
PRÉPARATOIRE	8 ans	X	X	X	
	9 ans	X	X	X	
ELEMENTAIRE	10 ans	X	X	X	
	11 ans	X	X	X	
INTERMEDIAIRE	12 ans	X	X	X	
INTERMEDIAIRE OU MOYEN	13 ans	X	X	NC	
MOYEN	14 ans				X
AVANCE	15 ans				X
	16 ans				X
EXPERT	17 ans et +				X

Exemple :

- *Un candidat de 9 ans peut se présenter en classique uniquement, en modern-jazz uniquement ou en classique et en modern-jazz. Il ne peut pas se présenter en contemporain.*
- *Un candidat de 13 ans peut se présenter en classique uniquement, en modern-jazz uniquement : il sera alors en catégorie intermédiaire ; ou en multi-discipline (classique et contemporain/modern-jazz) : il sera alors en catégorie moyen.*
- *Un candidat de 15 ans ne peut se présenter qu'en classique et en contemporain/modern-jazz.*

ARTICLE IV : ÉPREUVES

Tous les candidats devront être présents, au lieu et à l'heure indiqués sur la convocation, munis d'une pièce d'identité. Tous les détails concernant le déroulement des épreuves seront précisés sur les convocations.

Le concours se déroule en 2 parties : ÉLIMINATOIRE et FINALE.

1/ ELIMINATOIRE :

A/ Pour les catégories PRÉPARATOIRE, ELEMENTAIRE et INTERMEDIAIRE, les candidats doivent préparer les variations suivantes dans la discipline choisie (classique et/ou modern-jazz) :

CATEGORIES	CLASSIQUE
PRÉPARATOIRE	1 variation libre sur demi-pointes (maximum 1 min 45)
ELEMENTAIRE	1 variation libre sur demi-pointes (maximum 1 min 45)
INTERMEDIAIRE	1 variation libre sur pointes (pour les filles) (maximum 1 min 45)

Les variations libres doivent être impérativement de base classique. Les professeurs peuvent présenter la même variation pour plusieurs candidats dans la même catégorie.

CATEGORIES	MODERN-JAZZ
PRÉPARATOIRE	1 variation libre (maximum 1 min 45)
ELEMENTAIRE	1 variation libre (maximum 1 min 45)
INTERMEDIAIRE	1 variation libre (maximum 1 min 45)

Les professeurs peuvent présenter la même variation pour plusieurs candidats dans la même catégorie.

Tout dépassement de durée sera pénalisé.

B/ Pour les catégories MOYEN, AVANCE ET EXPERT, les candidats doivent présenter 1 variation dans chacune des 2 disciplines (classique et contemporain/modern-jazz) :

CATEGORIE S	CLASSIQUE	CONTEMPORAIN/MODERN-JAZZ
MOYEN	1 variation libre max. 2 min sur pointes (pour les filles) ou une variation du répertoire classique* sur pointes (pour les filles)	1 variation libre (max. 2 min)
AVANCE	1 variation libre max. 3 min sur pointes (pour les filles) ou une variation du répertoire classique* sur pointes (pour les filles)	1 variation libre (max. 3 min)
EXPERT	1 variation du répertoire classique* sur pointes (pour les filles)	1 variation libre (max. 3 min)

Les professeurs peuvent présenter la même variation pour plusieurs candidats dans la même catégorie.

Tout dépassement de durée sera pénalisé.

* Les variations de répertoire devront être dansées dans une version adaptée par une grande compagnie. Il est formellement interdit de mélanger des versions différentes. Dans le cadre de la réglementation sur les droits d'auteur, il est impératif d'obtenir l'autorisation du chorégraphe ou de ses descendants pour présenter des chorégraphies du 20ème siècle (Balanchine, Petit, Béjart...)

2/ FINALE :

A/ Pour les catégories PRÉPARATOIRE, ELEMENTAIRE et INTERMEDIAIRE, les candidats présentent la même variation que celle présentée lors de la phase éliminatoire, **en costume de scène**. Si les candidats se sont inscrits en classique et en modern-jazz, ils présentent les deux mêmes variations qu'en phase éliminatoire (**en costume de scène**).

B / Pour la catégorie MOYEN, les candidats présentent les deux mêmes variations que celles présentées lors de la phase éliminatoire, **en costume de scène** (une en classique et une en contemporain/modern-jazz).

C/ Pour les catégories AVANCE ET EXPERT, les candidats doivent présenter 1 variation dans chacune des 2 disciplines (classique et contemporain/modern-jazz), en costume de scène. Une des 2 variations doit être différente de celle de la phase éliminatoire (soit la variation classique, soit la variation contemporain/modern-jazz).

Les caractéristiques* des variations (type, durée) restent les mêmes que pour la phase éliminatoire, selon la catégorie concernée (*CF tableau page 3 Alinéa B).

ARTICLE V : TENUES

1/ ÉLIMINATOIRE

A / CLASSIQUE

FILLES : Justaucorps clair, collants chair ou rose, jupette courte autorisée.
GARCONS : T-shirt blanc, collant gris ou blanc.

B/ MODERN-JAZZ / CONTEMPORAIN

FILLES : brassière, tee-shirt près du corps, ou justaucorps de couleur libre /
Short, combi-short, culotte jazz de couleur libre.
Chaussettes, collants et demi-pointes interdits ; foot'undeez autorisés.

GARCONS : short / pantalon et T-shirt (tenue large interdite).

Les costumes de scène et les décors ne sont pas autorisés en épreuves éliminatoires.
Les accessoires sont autorisés uniquement pour les variations du répertoire.
Aucun accessoire n'est autorisé en variation libre.

2/ FINALE :

Costumes de scène obligatoires pour toutes les catégories quelque soit la discipline.
Les accessoires sont autorisés. Les décors sont interdits.

ARTICLE VI : MUSIQUE

Un lien permettant de télécharger la musique de la variation sera envoyé après l'inscription, par mail.
Seuls les fichiers WAV en haute qualité sont autorisés.

- La responsabilité de la qualité du son incombe aux candidats.

Merci de bien vérifier la qualité de l'enregistrement.

- Les fichiers musiques doivent être envoyés au plus tard le **30 Novembre**.

Aucune autre musique ne sera acceptée après cette date.

Chaque musique de variation fera l'objet d'un fichier distinct.

- Les fichiers musiques devront être obligatoirement nommés avant d'être téléchargés : **Danse, Catégorie, Nom, Prénom, Phase, Mention « coulisses » ou « scène » en fonction de votre placement au début de la variation.**

- Pour les variations du répertoire, il est demandé de nous indiquer l'intitulé de la variation.

Les fichiers non conformes ne seront pas acceptés.

ARTICLE VII : NOTATION

Notation des épreuves éliminatoire et finale :

- Technique /20
- Artistique /20

Le classement sera obtenu par addition des points attribués à chaque passage.

Les candidats sélectionnés pour la finale seront ceux ayant atteint un nombre de points minimum défini par le jury en fonction des passages.

Pour les catégories moyen, avancé et expert, les candidats seront donc notés sur un total de 80 points lors des éliminatoires (40 points pour la variation classique et 40 points pour la variation contemporaine/modern jazz) et de 80 points lors de la finale (idem une variation dans chaque discipline).

Le total des points obtenus à chaque passage déterminera le classement final.
L'ordre de passage se fera par ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort.

ARTICLE VIII : JURY

Le jury sera composé de personnalités reconnues et faisant autorité dans le monde de la danse classique, modern-jazz et contemporain. Ses décisions seront souveraines et sans appel. Les applaudissements sont interdits.

Le debrief avec le jury se fait sur inscription uniquement, et réservé aux finalistes du Dimanche, dans la limite des places disponibles et du temps imparti.

ARTICLE IX : PRIX ET RECOMPENSES

Les prix :

Le GRAND PRIX C2LADANSE sera remis exclusivement à un candidat de 13 ans et plus ayant présenté les 2 disciplines : classique et contemporain/modern-jazz et à l'unanimité du jury.

Le PRIX « pépite » C2LADANSE sera remis exclusivement à un candidat de moins de 13 ans ayant présenté les 2 disciplines : classique et modern-jazz et à l'unanimité du jury.

MEDAILLE D'OR – MEDAILLE D'ARGENT – MEDAILLE DE BRONZE par catégorie et par discipline.

Un PRIX DU PHOTOGRAPHE, un PRIX DU VIDEASTE, un PRIX DU PUBLIC, un PRIX DE LA VILLE, un PRIX COUP DE CŒUR DU JURY.

Les Récompenses : Stages, Master Class, Articles de danse etc.

Le jury a la liberté d'attribuer ou non les prix. La liste des Prix et des Récompenses n'est pas définitive et est susceptible d'évoluer.

ARTICLE X : INSCRIPTION

Les candidats doivent compléter sur le site internet le formulaire d'inscription **avant le 15 novembre**, accompagné des pièces demandées. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Le droit d'inscription est fixé à 60 € pour une discipline et à 85 € pour 2 disciplines (rappel : pour les catégories moyen, expert et avancé, l'inscription en double discipline est obligatoire).

Une réduction est accordée pour toutes les inscriptions faites **avant le 13 Octobre** : le droit d'inscription passe à 50 € pour une discipline et à 75 € pour 2 disciplines.

Les places étant limitées, les inscriptions pourront être déclarées closes dès que le nombre de candidats sera atteint.

En cas d'annulation du concours liée aux directives gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire, l'inscription sera intégralement remboursée.

Aucun autre motif de remboursement ne pourra être envisagé même sur présentation d'un certificat médical.

ARTICLE XI : SPECTATEURS

Les épreuves seront ouvertes au public moyennant un droit d'entrée tel que défini ci-dessous :

Eliminatoire Samedi :

- Adultes : 18 euros
- Enfants (- de 12 ans) : 14 euros
- Enfants (- de 3 ans) : gratuit

Finale Dimanche (gala de clôture inclus) :

- Adultes : 24 euros
- Enfants (- de 12 ans) : 16 euros
- Enfants (- de 3 ans) : gratuit

Forfait 2 jours (gala de clôture inclus) :

- Adultes : 32 euros
- Enfants (- de 12 ans) : 21 euros
- Enfants (- de 3 ans) : gratuit

Gala du dimanche uniquement (en fonction du nombre de places disponibles) :

- Tarif unique 12 euros
- Enfants (- de 3 ans) : gratuit

Les candidats et professeurs ne paient pas de droit d'entrée sur présentation de leur badge / bracelet.
Le programme est offert par l'association Cédeladanse.

ARTICLE XII : PHOTOS ET PRISES DE VUE, DROITS A L'IMAGE

Les prises de vue, vidéos et photos sont strictement interdites afin de ne gêner ni les candidats ni le jury. Les prises de vues seront assurées par des professionnels.

Les concurrents n'ont aucun droit sur les prises de vue, photos, vidéo, télévision, réalisées durant le concours.

En s'inscrivant au concours, les candidats acceptent que l'association organisatrice utilise, à titre gracieux, leur image (quelque soit le support : photos, vidéo, audios..), et à les exploiter dans le monde entier, pour une durée illimitée, intégralement ou partiellement, en vue d'une exploitation commerciale.

ARTICLE XIII : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'association organisatrice du concours ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne, ou subi par elle, y compris candidats et accompagnateurs, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés dans le cadre du concours.

En cas de vol, l'organisation du concours décline toute responsabilité.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Le Comité d'organisation du Concours (Association indépendante Cédeladanse) :

Delphine BRENGOU : 06 60 78 02 72

Céline LHERIAU : 06 62 17 30 35

www.c2ladanse.com

contact@c2ladanse.com